



# Sûreté 11.2.3.3 – Formation initiale

## Inspection des COMAT COMAIL, approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport (théorie et pratique hors équipement)

10 heures (7h si le stagiaire est titulaire d'une 11.2.3.10)

### Public - pédagogie

**Public / Pré requis :**

**Public:** Personnes qui effectuent des Inspections du COMAT COMAIL, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport

**Prérequis :** Bonne maîtrise du français parlé et écrit – (11.2.3.10 pour le programme raccourci)

**Équipement obligatoire :** Aucun

**Pédagogie / modalité d'évaluation :**

- Alternance de théorie et d'échange pédagogique
- Test de validation des acquis et remise d'une attestation

### Programme de formation

- Historique des actes d'intervention illicite
- Prescriptions légales applicables
- Objectifs et organisation de la sûreté
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Capacités et limites des équipements de sûreté et des méthodes d'inspection – filtrage
- Techniques de fouille manuelle
- Exigences applicables au transport

### Objectifs

- Connaître les actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaître les prescriptions légales applicables
- Connaître les objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement
- Identifier les articles prohibés
- Réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaître les moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaître les procédures d'intervention d'urgence
- Connaître les capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection / de filtrage utilisés
- Connaître les techniques de fouille manuelle
- Effectuer des fouilles selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
- Connaître les exigences applicables au transport